

N°005

ANNET Info

OCTOBRE - NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2024



Associations

Culture, Enfance et Jeunesse

Travaux communaux

Événements

Commerçants

Témoignage

Histoire

Tribune libre

Environnement

Politique sociale et solidaire

Sécurité

Agenda

 ANNET
SUR MARNE



Sommaire

- Rétrospective des événements p.2
- Environnement p.3
- Associations p.5
- Enfance-Jeunesse p.6
- Culture - Médiathèque p.6
- Politique sociale et solidaire p.7
- Intercommunalité p.9
- Finance p.10
- Travaux et Urbanisme p.10
- Sécurité p.12
- Témoignage / Tribune libre p.14
- A vos agendas p.15

Chères Annétoises et chers Annétois,

A l'heure où nous imprimons ce magazine, les jeux olympiques et paralympiques viennent de prendre fin. Avec enthousiasme, nous avons admiré les cérémonies d'ouverture et de clôture brillantes, surprenantes et inclusives. Avec ferveur, nous avons suivi les performances de nos athlètes dont le dépassement a été couronné par une moisson de médailles. Cette parenthèse olympique nous a permis de vivre des moments de concorde, de fierté et nous a fait oublier la morosité ambiante.

Mais voilà la rentrée et c'est l'occasion d'apprécier l'achèvement des travaux de la rue du Général de Gaulle, où nous pouvons désormais cheminer plus facilement sur des trottoirs aux normes handicapés et profiter des terrasses de café.

Afin de favoriser les possibilités de stationnement proche des commerces, il a été demandé à la police municipale de renforcer le contrôle en zone bleue. Alors n'oubliez pas d'apposer votre disque et de respecter la durée de stationnement.

Vous avez pu aussi découvrir l'ouverture du centre de santé dénommé Val Santé situé rue Paul Valentin, d'où son nom. Depuis la mi-septembre, il accueille dans des locaux adaptés plusieurs professionnels de santé.

En termes de finances, pour la 11^{ème} année consécutive, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière, la loi de finances ayant déjà revalorisé les bases imposables au regard de l'inflation de 3,9 %, après l'avoir augmenté de 7,1 % en 2023.

Parce que vous êtes nombreux à solliciter la municipalité en raison d'un nombre croissant d'incivilités, vous trouverez dans ce bulletin quelques rappels dans la rubrique « Environnement » concernant les obligations de chacun pour que nous puissions vivre ensemble paisiblement.

Dans le cadre de l'animation du village, nous avons organisé cette année trois marchés nocturnes et musicaux. Nous poursuivons cette aventure en 2025 sur les mois de juin et septembre. Pour vous tenir informés des manifestations ou des travaux, je vous invite à consulter régulièrement le site de la commune ou la page Facebook ville d'Annet-sur-Marne. Vous pouvez aussi vous adresser à l'accueil de la mairie.

Je termine cet édito en remerciant très sincèrement tous ceux qui s'investissent au quotidien pour faire vivre notre commune.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Le Maire, Stéphanie AUZIAS



Christian MARCHANDEAU
1^{er} adjoint délégué
au patrimoine,
travaux et urbanisme



Sandrine BEVIERRE
2^{ème} adjointe déléguée
aux affaires scolaires
et affaires sociales



Michel LECOMTE
3^{ème} adjoint délégué
aux sports, associations
et aux relations extérieures



Pascale BOITIER
4^{ème} adjointe déléguée
petit enfance, jeunesse et
culture



Nicolas SUINOT
5^{ème} adjoint délégué
à l'environnement et au
développement durable



Marie ARCIN
6^{ème} adjointe déléguée
à l'attractivité du village et à la
communication

Retrospective des événements 2024

Vide dressing



Don du sang



Théâtre



Forum jeunesse



Journée vette



Commémoration



Spectacle



Fête foraine



Marché nocturne



Projet de Renaturation de L'Île Demoiselle :

Ce camping familial créé dans les années 50, agrandi au cours du temps jusqu'à 170 emplacements équipés, labellisé 2 étoiles, a rapidement périclité lors de son rachat en 2017 par une société qui voulait le transformer en terrain de bungalows.

Mis en faillite puis en liquidation judiciaire et fermé en 2018, le site a connu plusieurs périodes d'occupation illégale et est aussi devenu un lieu de dépôts sauvages de déchets divers.

Suite à une décision en date du 20 octobre 2021 avec l'accord du ministère de l'agriculture et du ministère des finances, la commune a demandé à la SAFER de l'Île-de-France (EPFIF) d'exercer son droit de préemption sur la vente du bien.

Devenue propriétaire, la SAFER va mener un projet de renaturation en partenariat avec l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France, Île-de-France Nature et la Commune d'Annet sur Marne.

Le réservoir de biodiversité de la boucle de la Marne englobe le secteur de L'Île Demoiselle, ce qui est en fait un site pertinent pour les enjeux de renaturation et de désartificialisation. Par ailleurs, la renaturation du site évitera les risques éventuels de contamination de l'eau pour l'usine de captage d'eau de Véolia.

Afin de construire un projet concerté, un comité de pilotage composé d'acteurs du territoire (SAFER, EPFIF, Commune d'Annet-sur-Marne, CCMPF (Intercommunalité), Région Île de France et Île -de- France Nature, Département de Seine-et-Marne, DRIEAT, DDT77, OFB (Office français de la Biodiversité), ADEME) a été créé et se réunira régulièrement.

Calendrier du projet :

- **2023 / 2024 : Définition du projet, étude et diagnostic**

A l'issue des études et diagnostics qui sont menés, les résultats permettront de définir les opérations de restauration écologique les plus adaptées au site (d'une superficie d'environ 7 hectares, qui pourra s'étendre à la parcelle contiguë actuellement utilisée par ADP dans le cadre du projet CANAMARNE, soit un ensemble de près de 10 Ha).

- **2024 / 2026 : Travaux et restauration écologique**

Nettoyage et élimination des déchets, imperméabilisation, démolition des bâtiments, travaux de Renaturation (restauration des zones humides, élagages, abattages, plantations, installations d'équipements pour la petite faune, aménagements paysagers). L'aménagement paysager reste à définir mais on s'oriente vers la création de cheminements doux, signalétique pédagogique, équipement de loisirs (une piste cyclable ou liaison douce est aussi envisagée sur le trajet de raccordement des eaux pluviales de l'Aéroport de Paris) et protections des espaces réservés à la biodiversité

- **2026 2028 : Suivi, gestion, animation, rétrocession du site**



Ce projet bénéficie de plusieurs aides financières :

- 100 000 € en fonctionnement dans le cadre de dispositif «Fonds propreté » de la région Île-de-France,
- 850 000 € dans le cadre du fonds vert,
- 9 000 € en investissement dans le cadre du dispositif « Fonds propreté » de la Région Île-de-France,
- 80 500 € dans le cadre de l'AMI «Retour de la nature en ville » d'Île-de-France nature, d'autres subventions sont en recherche dans le cadre du projet de renaturation.

Le coût estimatif à ce jour est de l'ordre de 1.670.000 € HT
dont 1 480 000 € de financements restent à identifier.

Vide maison :

Un particulier est autorisé à effectuer une vente au déballage à son domicile. Il faut cependant respecter quelques règles pour son déroulement.

- Vous devez déclarer votre vente au déballage soit par lettre recommandée soit en déposant votre demande au guichet de la mairie au minimum 15 jours avant la date prévue. Cette demande doit être accompagnée d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du formulaire à imprimer Cerfa 13939*01.
- Ne dépassez pas 2 déballages par an. La vente d'articles neufs (dans leur emballage d'origine non ouvert), de denrées alimentaires ou animaux vivants est interdit.

Ne pas respecter la législation en vigueur peut entraîner un refus de la part du Maire ou une amende de 15 000€.



Quelques rappels de civisme :

Pour les propriétaires de chiens :

- Trop de plaintes nous parviennent de passants, promeneurs, joggeurs, lesquels se sont sentis menacés et même mordus par des chiens tenus en laisse plus ou moins longues ou pas.
- Vous êtes civilement voir pénalement responsables (Article 1243 du code civil Modifié par Ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016 - art. 2).
- Les propriétaires doivent veiller à respecter l'environnement sonore du voisinage et ne pas laisser leurs chiens aboyer nuit et jour à l'extérieur de leur domicile.
- **Les trottoirs ne sont pas des crottoirs**, des distributeurs de sacs à déjections canines et des poubelles sont installés dans différents endroits de la commune. Ramasser les crottes de votre animal et jeter ses déchets dans une poubelle sont des gestes citoyens qui contribuent à garder notre commune propre.

MERCI de VOTRE CONTRIBUTION à la PROPRETÉ de notre COMMUNE.

Travaux de jardinage et de bricolage :

Merci de respecter les horaires prévus pour ces activités bruyantes :

- En semaine : 8h/12h et 14h/20h
- Le samedi : 9h/12 et 14h/19h
- Le dimanche : 10h/12h

Dépôts sauvages :

Comme vous avez pu le constater depuis plusieurs mois un dépôt sauvage d'un volume d'environ 300 tonnes s'est formé sur un chemin communal. Afin d'y mettre un terme et de sécuriser l'accès, la Commune a fait l'acquisition d'un portail et de caméras.

La dépollution de ce site qui s'élève à 40 000 euros, nous sommes actuellement à la recherche de subvention permettant de financer cette opération.

Entre 2020 et aujourd'hui et en dépit de la présence de services et de structures permettant la collecte, le stockage et le traitement de déchets, les services techniques ont ramassé 16 tonnes de déchets sur l'ensemble du territoire communal.

A partir d'une cartographie des différents dépôts, une réflexion est actuellement menée afin de déterminer le déploiement de caméras supplémentaires ainsi que la pose de barrières.

La découverte de dépôts donne lieu à des investigations menées par la Gendarmerie et la Police Municipale et à des poursuites à l'encontre des auteurs.

**Coût barrière et caméras: 8 611,80 euros
subventionné par le Région Ile-de-France à hauteur de 2444,40 euros**



Un nouveau véhicule :

Un nouveau véhicule aux services techniques. Ce véhicule électrique (Goupil) a l'avantage d'être silencieux, de participer à la contribution écologique en diminuant l'empreinte carbone et permet de lutter contre le réchauffement climatique. Il représente aussi un avantage économique. Ce véhicule permettra de ramasser les poubelles, de transporter les outils sur son plateau basculant pour les espaces verts et de nettoyer panneaux ou autres supports grâce à sa réserve d'eau et à son karcher.

Nous vous rappelons que nous avons sur notre territoire deux bornes électriques qui sont situées sur le parking allée de Louche.

**Coût du véhicule : 38 124,35 euros TTC
subventionné par le Région Ile-de-France à hauteur de 12 407,40 euros**



Entretiens des trottoirs et haies :

Pour mémoire et en complément de l'arrêté municipal n°2019-158, il est rappelé aux Annétois(es) que **l'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires occupants, syndic gestionnaires de copropriétés, locataires ou encore riverains de la voie publique.**

A savoir que légalement les habitants ne sont pas propriétaires du trottoir devant chez eux mais que la loi donne la possibilité aux maires de prescrire aux riverains l'entretien courant comme le balayage, mais également le désherbage, démoussage, et déneigement, le long de leurs propriétés, généralement sur au moins un mètre de large ou ceci jusqu'au caniveau dans la mesure où la Commune n'a pas institué de taxe de balayage.



De même, concernant la taille des haies, il est rappelé aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations situées en bordure de domaine public.

La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.



Associations

Pour des associations plus dynamiques

Notre commune est riche de nombreuses associations dynamiques et investies dans tous les domaines : une trentaine d'associations, toutes subventionnées par la municipalité, animées par des bénévoles compétents contribuent à renforcer le lien social pour petits et grands dans tous les domaines : sportif, musical, artistique, culturel, ludique. De quoi trouver son bonheur !

Nous avons le plaisir cette année d'accueillir une nouvelle association théâtrale « Scène et Marne » qui organise des ateliers pour enfants, ados et adultes.

Nous attendons donc avec impatience la 1ère représentation de nos acteurs amateurs...

Le forum des associations du 7 Septembre a connu un franc succès : pour la 2ème année consécutive, les stands des associations étaient agrémentés par des démonstrations qui permettaient au public d'avoir un aperçu des disciplines afin d'éclairer leurs choix d'activités pour cette année scolaire. Après l'engouement procuré par les JO, le forum a fait le plein.

Et pour conclure cette belle journée, la Commune a offert un goûter aux animateurs de ce forum en remerciant de leur engagement.



Enfance - Jeunesse

Enfance et jeunesse

Le temps mitigé de cet été n'a pas découragé nos petits Annetons. De nombreuses activités se sont déroulées :

-A l'intérieur : activités manuelles, jeux de société, activités à thème en relation avec les sorties (recherches sur les oiseaux, sur les animaux (sur les poissons), jeux sur les structures gonflables

-A l'extérieur : sorties à Winoland, à Parrotworld, dans une ferme pédagogique etc...

Il fallait aussi nourrir les poissons de l'école Lefort venus en pension le temps des vacances et qui ont gentiment réintégré leur classe.

Quant à l'Espace Jeunes, une dizaine de pré-ados se sont pris en charge pour gérer leur budget activités, sorties et repas : ils ont pu profiter de Jablines, de séances de cinéma et de piscine, sans oublier la préparation de petites recettes culinaires.

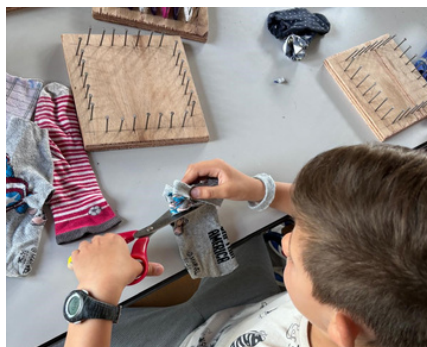
Par ailleurs le forum jeunesse s'est tenu le samedi 25 avril au centre de loisirs les Annetons en présence d' Avenir (notre délégataire pour l'Accueil de loisirs), de la Mission Locale, de l'antenne du CIJ de Lagny et surtout avec le partenariat du centre du Château d'Etry, dont l'équipe éducative a proposé une exposition et une table ronde sur le thème du harcèlement scolaire. Cette table ronde a connu une grande fréquentation de la part des jeunes et de leurs parents.

A noter aussi, la journée du samedi 28 septembre au foyer Nézondet qui a réuni nos jeunes et nos adultes pour passer leur diplôme de formation aux 1ers secours.

Pour terminer, n'oublions pas le dernier stage théorique Bafa qui clôturera pendant la 1ère semaine des vacances de Toussaint la session de formation aux fonctions d'animateurs de nos 6 annétois qui pourront ainsi intégrer s'ils le souhaitent l'accueil de loisirs des Annetons.

Nos jeunes élus

Les enfants du conseil municipal ont décidé de se concentrer sur le recyclage des vêtements pour leur projet cette année. En partenariat avec le SMITOM, au sein des écoles ils ont mis en place des ateliers de confection d'éponges à partir de chaussettes orphelines et de sacs à partir de vieux tee-shirts. Ces initiatives permettent non seulement de réduire les déchets textiles, mais aussi de sensibiliser la population à l'importance du recyclage. À la rentrée, ils présenteront une exposition à la médiathèque pour partager leurs réalisations et informer le public sur l'impact environnemental des vêtements jetés. Ils espèrent ainsi que de nombreux habitants viendront découvrir leur travail et s'engager dans cette démarche écologique. Par ailleurs, les enfants prévoient d'organiser davantage de collectes dès la rentrée. Ils comptent sur l'adhésion et le soutien des Annétois pour faire de ce projet un succès durable. Ensemble, ils souhaitent créer une communauté plus responsable et engagée envers l'environnement. Les jeunes élus du conseil municipal démontrent ainsi qu'il est possible d'allier créativité et écologie pour un avenir plus vert.



Culture - Médiathèque

Durant ces derniers mois, la Médiathèque a poursuivi son partenariat avec la Médiathèque départementale : exposition « Joue avec Raymond », pour les petits, atelier jeu vidéo « PlayStation », pour les plus grands, et à venir une valise thématique « des mains pour parler, des yeux pour entendre » sur la langue des signes.

N'oubliez pas les « bébé bouquine » tous les mois et **notre soirée Polar du 8 Octobre**, ainsi que notre mois thématique « Octobre rose », et l'après-midi **Blindtest Disney le mercredi 18 décembre**.

Le Centre Culturel n'est pas en reste avec diverses programmations :

le samedi 19 octobre : « **Tout feu, tout flemme** » une comédie qui est passée à Paris la saison dernière, et **le samedi 14 décembre** avec le spectacle de Noël pour enfants « **Le petit Chaperon Rouge de Noël** » ;

Après le succès du **Laser Game**, l'hiver dernier, une nouvelle édition aura lieu le **2 novembre** !

Du nouveau pour nos aînés

- **Un nouveau prestataire**

Le portage de repas à domicile est un service de proximité, un service souple et pratique s'adressant aux personnes âgées ne souhaitant ou ne pouvant pas cuisiner. Parce qu'en vieillissant, s'alimenter doit rester un plaisir et qu'une alimentation adaptée et équilibrée est à même de maintenir nos aînés en bonne santé. A ce titre, la Commune a opté pour une nouvelle prestation de portage de repas depuis le 1er août. Il peut être utilisé seulement quelques jours ou pour de longues périodes. Les repas livrés sont des repas complets préparés avec le concours d'un diététicien par une cuisine centrale et conditionnés individuellement. Ils peuvent être adaptés au régime sans sel, sans viande ainsi que hachés. Le choix des menus est fait par l'utilisateur.

Ce service proposé par le CCAS permet à nos aînés de rompre avec l'isolement et d'apprécier le réconfort d'une visite quotidienne, ce qui favorise leur maintien à domicile.

Livraison des repas :

La livraison est assurée par des véhicules frigorifiques. Le passage des livreurs permet :

- ✓ De rompre l'isolement
- ✓ D'assurer une veille de la personne âgée
- ✓ D'alerter si nécessaire la famille et/ou les services de la Commune

Conditions d'admission :

Être âgé de 60 ans et plus

Comment faire sa demande :

La mise en place du service de repas à domicile peut être effective sous 48 heures ouvrables.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous déplacer en mairie, envoyer un mail à [mairie@annetsurmarne.fr](mailto:maire@annetsurmarne.fr) ou contacter le 01 60 26 02 79.

Justificatifs à fournir :

- ✓ Photocopie de la Carte d'identité du demandeur
- ✓ Photocopie du dernier avis d'imposition sur les revenus
- ✓ Justificatif de domicile

Tarifs :

Selon votre situation fiscale, le CCAS participe financièrement. Le tarif adapté à votre situation vous sera indiqué lors de votre inscription.

Ce portage donne entière satisfaction à nos aînés qui apprécient la variété et la présentation des menus, aromatisés, et appétants. D'autre part, ce service adapté à tous les régimes permet beaucoup de souplesse.

- **Nous sommes heureux d'annoncer la mise en place de nouveaux ateliers pour nos aînés.**

Tout d'abord, **un atelier vitalité de 12 séances** qui commencera le **7 octobre 2024**. Il s'agit de renforcer son potentiel musculaire, de se rassurer face aux risques de chutes, de comprendre le fonctionnement de la mémoire, de stimuler et entretenir ses fonctions cognitives, de se remémorer les principes de la nutrition et d'adopter de bonnes habitudes alimentaires.

Ensuite, **un atelier "Bien dans son assiette"** débutera en **janvier 2025**. Vous pourrez échanger sur vos pratiques, réaliser des jeux, éveiller vos sens, déguster dans le but de passer un agréable moment à préparer un bon plat. Ensemble, autour de la table, vous clôturerez vos séances par un bon repas.

Ces deux ateliers sont gratuits et ouverts à tous les retraités. Les inscriptions se font par le biais du coupon reçu dans votre boîte aux lettres à remettre en mairie ou directement au secrétariat de la municipalité.

Par ailleurs, nous proposons un **atelier sport santé payant** (180 euros/an pour les Annétois déduction faite de la subvention du CCAS), **qui se déroule le mardi de 14h à 15h dans la salle du rez-de-jardin du centre culturel.**

Ne manquez pas ces opportunités pour rester actif et en bonne santé !





Vous rencontrez des difficultés ?

L'Adjointe en charge des Affaires sociales peut vous recevoir **sur rendez-vous au 01 60 26 02 79**.

Lors des permanences France Services, un conseiller vous accompagne dans vos démarches administratives aussi diverses soient-elles : Aide personnalisée à la constitution de dossiers, simulation des droits et aides sur les démarches santé, famille, retraite, recherche d'emploi, aide au renouvellement des papiers d'identité, de la carte grise, du permis de conduire et accès au solde des points de permis, accompagnement à la déclaration d'impôts sur le revenu et du prélèvement à la source.

Les permanences ont lieu le vendredi de 9h à 12h

octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril
4 - 18	15	6 - 20	3 - 17	7 - 21	7 - 21	4 - 18

Pour prendre rendez-vous : **frances.services@cc-pmf.fr** ou au **01.60.54.68.56**

La conciliatrice de justice peut aussi vous recevoir pour tout litige de voisinage ou problème personnel. Vous pouvez la contacter à l'adresse suivante : **pierrette.arquevaux@conciliateurdejustice.fr**



Prochaine Mission Don du Sang : 13-11-2024



Le don du sang est un acte citoyen et solidaire qui permet de sauver des vies ! Nous comptons sur vous le mercredi 13 novembre 2024. Les inscriptions se font directement sur le site de l'EFS .

<https://dondesang.efs.sante.fr/>

A venir

Le repas des aînés aura lieu le **jeudi 21 novembre 2024** au centre culturel. **Le rendez-vous est fixé à 12h30**. Pour l'occasion, un menu spécial fête sera proposé. Ce repas dansant sera accompagné par un duo de qualité qui assurera l'ambiance musicale. Nous comptons sur vous pour que la piste de danse soit endiablée.

La bonne humeur est garantie. Venez nombreux pour partager ce moment de convivialité et de fête.



Intercommunalité

Collecte des déchets :

Depuis 2014, la collecte des déchets est une compétence de la Communauté de Plaines et Monts de France (CCPMF).

Afin de recycler vos biodéchets, la CCPMF met à votre disposition gratuitement un composteur par foyer, mais vous avez aussi la possibilité de mettre vos biodéchets dans les 11 points de collecte répartis sur la commune.

Pour toutes questions concernant les déchets, vos containers ou votre facturation, vous devez appeler la Communauté de communes Plaines et Monts de France au : 01.60.54.68.40

Collecte assurée même les jours fériés

La collecte s'effectue une fois par semaine mais en 2024 toute levée dépassant les 18 prévues dans la part fixe sera facturée.

DÉCHETS MÉNAGERS
Lundi

Le bac de tri sélectif est collecté toutes les **2 semaines** le vendredi

COLLECTE SÉLECTIVE

janv	fev	mar	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
6	3	3	14	12	9	7	4	1	13	10	8
20	17	17	28	26	23	21	18	15	27	24	22
		31						29			

DÉCHETS VERTS
Mercredi après-midi
du 15/03 au 13/12*

ENCOMBRANTS
Sur inscription :
01 60 54 68 40
environnement@cc-pmf.fr

VERRE
A jeter dans l'une des bornes disposées dans votre commune

* juillet et août : 05/07, 19/07, 02/

Important : N'oubliez pas qu'en cas de déménagement vous devez appeler la Communauté de Communes Plaines et Monts de France afin d'arrêter la facturation du traitement de vos ordures ménagères.

A venir

• Octobre Rose

La **CCPMF** se mobilise pour l'événement « Octobre Rose » pour collecter des dons pour lutter contre les cancers du sein. L'événement « Jeu de piste, je dépiste » se déroulera sur l'île de Loisirs Jablines-Annet, sous la forme d'une balade d'orientation pour toute la famille, avec des jeux, défis, stands de prévention...

Événement organisé par l'équipe du Centre Intercommunal de Santé de la CCPMF (situé à Fresnes-sur-Marne)

Le samedi 12 octobre 2024 de 10h à 14h

Inscription obligatoire des équipes (4 à 6 personnes) : octobrerose@cc-pmf.fr

Participation de 1 euro minimum par personne

Restauration sur place/ association musicale Welcome artists

Parking : Parking « Accueil / restauration » de la base de loisirs

Les dons seront reversés à :

-AVACS (Association VAINCRE le Cancer Solidairement)

-Femmes de cœur

-la Recherche du GHEF (Grand Hôpital de l'Est Francilien)

• Balade nature

Le **samedi 5 octobre 2024** dans la Forêt régionale des Vallières.

Couleurs, formes, textures, matières... La nature recèle d'une diversité propice à la créativité ! Que vous soyez néophyte ou artiste en herbe, expérimentez l'art du Land art et créez une œuvre 100% naturelle et éphémère.

N'hésitez pas à vous inscrire !

Animation gratuite

Inscription obligatoire au 01.64.33.22.13 ou sur sorties@cpie-bouclesdelamarne.fr

Finances

Budget :

Le budget communal annuel a été voté le **5 avril 2024**.

Pour sa part, et comme il le fait depuis 10 ans, le Conseil Municipal n'a pas augmenté le taux des seules taxes dont il a la compétence (taxes foncières).

- La section fonctionnement s'élève aussi bien en Recettes qu'en Dépenses à **5 258 040,10 euros**

Dépenses : Charges de personnel (012) : 1 456 750,00 euros (salaires chargés pour 29 agents)

Charges à caractère général (011) : 1 725 832,11 euros

Autres charges de gestion (CCAS, subventions aux associations ...) : 228 254,26 euros

Recettes : Impôts : 2 153 719,00 euros

Taxes diverses : 849 312,00 euros

Dotations : 540 872,00 euros

Intérêts des emprunts : 65 099,28 euros

- La section investissement s'élève aussi bien en Recettes qu'en Dépenses à **4 139 981,42 euros**

Projets pour l'année 2024 : réaménagement de la rue du Général de Gaulle, aménagement d'un centre médical, agrandissement du vestiaire tennis, travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux, travaux d'enfouissement électrique, sécurisation de l'école Lefort-Auzias ...

Travaux communaux

Bâtiments communaux

Accessibilité des bâtiments

Les marchés concernant l'achèvement de la mise aux normes des bâtiments communaux du Centre-ville (Mairie-Garderie, Ecoles et Cantines Victor Vasarely et Lefort, Ensemble Gymnase - Dojo -GRS, Centre culturel) sont en phase de réception des travaux.

Pour le stade, les travaux relatifs aux vestiaires du foot (Douches et WC, accessibilité extérieure) sont en voie d'achèvement et il reste la mise en place de l'ascenseur (en commande) pour rendre la tribune accessible aux handicapés et la rampe d'accès au tennis couvert à modifier.

Ainsi, la Commune pourra justifier la conformité de ses équipements accueillant du public pour un meilleur accueil des personnes porteuses de handicap, de la même manière que les travaux de voirie de la Rue du Moncel et de la Rue du Général de Gaulle ont intégré des quais routiers au niveau des arrêts bus.

Il est précisé que des travaux supplémentaires (hors marchés) ont été décidés en cours d'opération :

- Réfection complète de l'étanchéité de la terrasse de la tribune repérée fuyarde,
- Isolation de la façade côté allée des vestiaires et augmentation des bouches VMC (lutte contre l'humidité)

Coût des travaux : 223.373 € HT

- 80.728 € de subvention de l'Etat



Centre Médical 30 Rue Paul Valentin

Le Centre médical Val Santé aménagé dans les anciens locaux occupés durant 10 ans par l'Agence bancaire Société Générale, comprenant 5 cabinets à vocation médicale et paramédicale est désormais achevé et ouvert à des professions paramédicales.

Ainsi la Commune est heureuse d'accueillir en leur souhaitant la bienvenue à :

- Mesdames Vitrant, Domingues, Martins Carones (cabinet infirmier) vous accueillent le matin sur rendez-vous.
- Madame Mueller (ostéopathe) s'adresse à tous, des bébés aux personnes âgées et reçoit sur rendez-vous.
- Madame Zaouch (diététicienne - nutritionniste) accueille également sur rendez-vous

Local Tennis

Le chantier démarré le 1er avril 2024 sur la base de marchés de travaux de 203.449,82 € HT est achevé. Le club local (TCMAM) est très satisfait de la réalisation totalement conforme à la maquette présentée au Conseil municipal et au TCMAM.

Coût des travaux : 203.449,82 € HT

- 62.883 € de subvention de la Région

- 8.000 € de subvention de la Fédération Française de Tennis

Travaux voirie et réseaux

Rue du Général de Gaulle (de la Rue Pigeron à la Rue Cécilia Kellermann)

La réfection à neuf de cette voie structurante du centre-ville a été finalisée vers la mi-septembre, au grand soulagement des riverains et des usagers.

Rappelons-en les objectifs : amélioration du cadre de vie, recherche d'esthétique avec la couleur claire du revêtement des trottoirs, amélioration de l'accessibilité pour les piétons dans le respect des normes, partage de l'espace pour maintenir du stationnement, tout en garantissant la largeur de la voie de circulation, création d'espaces permettant la création de terrasses pour les cafés-restaurants.

Elle aura comporté beaucoup d'opérations préalables aussi nécessaires les unes que les autres :

- Remplacement de la canalisation d'eau potable vétuste,
- Enfouissement des réseaux sur façades (Electricité, éclairage public, téléphone et fibre),
- Réparation du réseau et des branchements d'assainissement,
- Maillage du réseau gaz,
- Réparation du ru de Louche traversant la voie,
- Comblement des vides sous chaussée



Comme les rues du Moncel, de Rigaudin et beaucoup d'autres cet axe sera réglementé en zone 30.

Il s'agit de compléter le dispositif d'ensemble décidé de longue date sur la base d'une étude sur les déplacements réalisée avec le concours du Département.

La vitesse limitée à 30 km/heure s'impose à tous les usagers (cycles, tous véhicules à moteurs des deux roues aux transports en commun).

La sécurité des usagers a été un des buts poursuivis par ces projets en réponse à des vitesses de certains aussi excessives que dangereuses sur une voie qui a connu un accident mortel dans le passé.

A venir

Le dispositif sera enfin complété par une réfection de la Rue Gabriel Chamon durant les vacances de la Toussaint, comportant une protection par des barrières de l'accès à l'école maternelle Maurice Auzias.

Police Municipale

Dans notre commune la sécurité compétence régalienne de l'État est assurée par la gendarmerie d'Esbly qui intervient sur 14 communes.

La police municipale intervient de façon complémentaire. Elle doit exécuter les pouvoirs de police du maire. Pour cela, elle a des attributions qui lui sont propres pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

Ses missions :

- faire respecter les arrêtés du maire
- Assurer la surveillance du territoire
- Veiller au respect des lois et des règlements en vigueur.

Cependant, elle n'est pas compétente en ce qui concerne les crimes et délits, pour lesquels elle doit rédiger des rapports et les envoyer à l'officier de police judiciaire territorialement compétente (OPJTC) qui interviendra ensuite.

	Année 2023 - 01/06	Année 2024 - 01/06
Nombre total d'atteintes aux biens	16	9
Dont cambriolages Dont cambriolages	8	3
Dont vols liés aux véhicules	6	1
Destructions et dégradations	1	0

Efficacité des caméras de vidéosurveillance :

Nonobstant une sensation d'insécurité véhiculée sur certains réseaux sociaux, la gendarmerie a constaté une baisse des délits (vols de véhicules, dégradations de biens) sur les 6 derniers mois. Il faut bien noter que la gendarmerie ne peut intervenir sur l'une des 42 caméras de vidéosurveillance judicieusement positionnées sans un dépôt de plainte des victimes auprès de la gendarmerie.

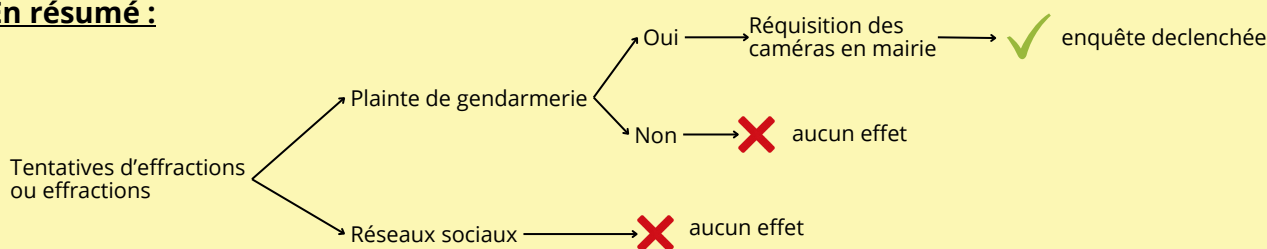
Le maillage des caméras avec les communes avoisinantes permet de recueillir toutes les informations complémentaires et utiles à la résolution des enquêtes.

Les images qui circulent sur les réseaux sociaux ne servent donc à rien sans un signalement auprès de la gendarmerie.

Il faut signaler que la majorité des enquêtes ont été résolues grâce à la saisine des images des vidéo surveillance municipales ou individuelles.

A compter du 1er octobre, l'effectif de la Police Municipale se trouvera renforcé par l'arrivée d'un nouveau policier.

En résumé :



PARTEZ EN TOUTE SÉRÉNITÉ avec l'Opération Tranquillité Vacances (OTV) :

Le **dispositif OTV** vous permet de partir l'esprit tranquille et à n'importe quelle période de l'année. Il suffit d'effectuer une inscription sur internet sur le site du service public ou directement à la brigade de Gendarmerie d'Esbly. La surveillance de votre domicile se fera pour une durée minimale de 4 jours et maximale de 4 semaines consécutives. La demande est à transmettre aux services compétents 72 heures avant votre départ.

Opération Tranquillité Séniors (OTS) :

Concernant les séniors isolés, vous pouvez vous présenter à l'accueil de la Mairie ou de la Police Municipale afin d'effectuer une demande d'**OTS (Opération Tranquillité Séniors)**. Il s'agit d'un dispositif mis en place par la Gendarmerie Nationale permettant d'établir une proximité avec les personnes âgées isolées. Une fois le formulaire rempli et enregistré, un gendarme se présentera à votre domicile le plus régulièrement possible afin de répondre à vos besoins en termes de sécurité.

A la suite du Forum de la Jeunesse du en date du 27 Avril dernier, la Commune d'Annet-sur-Marne a souhaité porter un plan d'actions visant à lutter contre le harcèlement scolaire. A ce titre, un partenariat a vu le jour entre la Police Municipale, la Médiathèque et le Centre Educatif d'Oriental Scolaire et Professionnel (Château d'Etry), afin d'organiser une exposition de prévention contre le harcèlement scolaire à destination des élèves de CE2,CM1 et CM2 des écoles élémentaires de la commune.

En lien avec le CEOSP (Château d'Etry), la Police Municipale d'Annet-sur-Marne a mené des interventions de prévention et de sensibilisation au sein des écoles élémentaires de la commune, contre le harcèlement scolaire. Les élèves ont pu aborder les côtés juridiques et les risques encourus par la loi en cas de 'harcèlement.

Les éducateurs ainsi que les jeunes du Château d'Etry, ont organisé des ateliers de sensibilisation en lien avec une exposition sur le harcèlement. Ces ateliers visaient à éduquer à sensibiliser les élèves sur les problèmes de discrimination et de harcèlement en utilisant des méthodes interactives et éducatives pour encourager une meilleure compréhension et promouvoir l'inclusivité.

Mentionnons que la Médiathèque a participé à l'exposition par le biais de plusieurs présentations de livres en lien avec le sujet.

Au vu des différents retours positifs des directrices, la Commune envisage, par le biais de sa Police Municipale, d'aborder d'autres sujets de prévention au sein des écoles.



Le bureau de la police municipale d'Annet-sur-Marne, est situé au 21 rue de Marne

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 08h à 12h -- de 13h à 17h30 et le samedi de 08h30 à 12h et de façon aléatoire jusqu'à 19h

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter au : 01.88.60.02.87. En dehors de ces horaires, contactez le 17

Informations pratiques

Mairie

38, rue Paul Valentin
77410 Annet sur Marne
01 60 26 02 79
Site : www.annetsurmarne.com

Horaires d'ouverture du secrétariat :

- Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h et de 13h30 - 17h30
- Samedi : 8h30 - 12h

Pour toutes questions contacter la mairie : mairie@annetsurmarne.fr

Accueil de loisirs Les Annetons

3 Avenue Victor Vasarely
☎ 01 60 03 29 42

Médiathèque

Centre Culturel Claude Pompidou
41, rue de Rigaudin
☎ 01 60 03 85 96

École Primaire Lefort - Auzias

3 bis Rue Paul Valentin
☎ 01 60 26 15 51

École Primaire Vasarely

29 allée Alfred Sisley
☎ 01 60 26 37 89

Témoignage

Bettina est une annétoise qui a porté la flamme olympique au mois de juillet à Vaires-sur-Marne au nom de l'association Debra.

Elle souhaite par cette initiative faire découvrir au grand public une maladie génétique rare nommée « l'épidermolyse bulleuse » qui touche 100 nouvelles personnes en France par an, soit un cas sur 50000. Elle est plus communément appelée « maladie de l'enfant papillon ». Bettina a découvert cette maladie à la naissance de son fils Bruno, qui est un enfant papillon. C'est pour lui que toute la famille se bat au quotidien afin de lui permettre d'avoir la vie la plus normale possible. Il s'agit d'éviter tout coup ou frottement, qui font que la peau se décolle, forme des bulles et va jusqu'à se déchirer. C'est un défaut de collagène entre le derme et l'épiderme, qui peut aussi se produire de manière spontanée parce qu'il fait trop chaud, trop sec, trop froid, trop humide...trop....trop! Manger une simple chips peut générer une lésion dans la bouche. Il en est de même pour la couture d'un vêtement. Et la douleur ? Parlons-en : elle est comparable à celle des grands brûlés ! Chaque lésion fragilise encore plus la zone et ce de manière irréversible. À ce jour cette maladie ne se guérit pas et les personnes les plus touchées peuvent en mourir. Un certain nombre de gestes anodins ne le sont plus pour eux : envisager une sortie pour aller voir une épreuve des jeux olympiques ? Certes mais il faut trouver des solutions pour ne pas être bousculé, heurté... Chaque blessure nécessite des soins, qui sont environ en moyenne de deux heures par jour. Alors si vous souhaitez soutenir l'association DEBRA, vous pouvez :

- aider à organiser des événements pour sensibiliser à la maladie car « le regard de ceux qui ne connaissent pas, pèse plus que le regard de ceux qui connaissent »
- donner de votre temps pour soutenir l'association en réalisant des tâches administratives (comptabilité, saisie ...)
- faire un don pour la recherche
- venir rencontrer les membres de l'association lors de la brocante d'Annet ou du marché de Noël.

Une seule adresse pour les contacter : www.debra.fr



Tribune libre

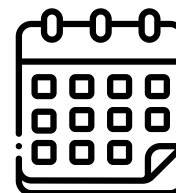
Chers Annetois,

À l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, la grande majorité des Français est en vacances. Celle des Annetois également. Malheureusement, une certaine catégorie de personnes exerce une activité débordante : les cambrioleurs. Et notre village n'est pas épargné, comme en témoignent les publications sur les réseaux sociaux. Bien sûr il est impossible de placer un gendarme devant chaque habitation, chaque rond-point, ou dans toutes les rues. Nous saluons d'ailleurs le travail considérable effectué par les gendarmes de la Brigade d'Esbly en collaboration avec notre policier municipal. Cependant, beaucoup de progrès restent à faire dans notre commune pour garantir la sécurité des personnes et des biens. Dans ce domaine la volonté politique n'est pas à la hauteur des enjeux. L'absence d'un adjoint à la sécurité à « plein temps » en est l'illustration. Les effectifs de notre police municipale sont nettement insuffisants. S'il est un secteur où nous devons mettre les moyens, c'est bien celui de la sécurité. Une équipe de trois, voire quatre agents, est indispensable. La mise en place de citoyens référents, réclamée par l'opposition depuis le début de la mandature, est une avancée que nous saluons. Ce dispositif ne réglera pas tout, mais c'est un chaînon supplémentaire dans le processus sécuritaire.

Vous pouvez compter sur les élus d'opposition pour progresser dans ce domaine et inciter l'exécutif à prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de tous.

Jean-Luc Audé Valérie Vergonjanne Jean-Pierre Bled Marion Tallis

A vos agendas !



Octobre

Du 01/10 au 31/10 : Octobre Rose à la Médiathèque
02/10 : Inscription à la brocante au foyer Nézonnet de 8h30 à 12h
02/10 : Bébé Bouquine à la médiathèque à 10h30
05/10 : Inscription à la brocante au foyer Nézonnet de 8h30 à 12h
05/10 : Balade nature par la CCPMF, inscription au 01 64 33 22 13
11/10 : Soirée jeux de société par Anim'Annet à la petite salle du centre culturel de 18h à 00h
12/10 : Octobre Rose par la CCPMF à l'île de loisirs de Jablines/Annet de 9h à 13h
13/10 : Brocante de 8h à 17h dans le centre du village
19/10 : Théâtre au Centre Culturel à 20h30 " tout feu tout flemme "
31/10 : Halloween par Anim'Annet dans la Sapinière, horaire à définir

Novembre

02/11 : Laser Game au Centre Culturel de 10h à 17h
06/11 : Bébé Bouquine à la médiathèque à 10h30
11/11 : Cérémonie de L'Armistice à 10h sur la place de L'église
13/11 : Don du sang au Centre Culturel
Du 16/11 au 18/11 : Exposition Annet en Art au Centre Culturel
21/11 : Repas des anciens au Centre Culturel
22/11 : Soirée jeux de société par Anim'Annet dans la petite salle du Centre Culturel de 18h à 00h

Décembre

01/12 : Ouverture de la boîte du Père Noël pas Anim'Annet sur la place de l'Eglise, horaire à définir
04/12 : Bébé Bouquine à la médiathèque à 10h30
06/12 : Concert "Renaissance" par Chant'Annet dans l'église à 20h
14/12 : Spectacle de Noël pour des enfants au Centre Culturel
15/12 : Marché de Noël sur la place de l'Eglise
18/12 : Jeux Blind test Disney pour les plus de 6 ans en Médiathèque à 16h

Réservations Centre Culturel au : 06.18.74.17.22
Inscriptions Médiathèque au : 01.60.03.85.96
Réservations ateliers numériques au : 06.31.72.73.86
Permanences administratives au : 07.85.77.82.47

Retrouvez-nous !

Vous pouvez nous retrouver sur le site de la commune, la page Facebook et sur Instagram pour suivre toutes les actualités de la commune (travaux, manifestations, informations diverses).

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter les services de la commune ou à poser votre question sur maire@annetsurmarne.fr



Ville d'Annet Sur Marne



Site internet



[annet.sur.marne](https://www.annet.sur.marne)

Photos : Mairie d'Annet-surMarne
Réalisation / Documentation / Conception :
Madame Stéphanie Auzias
Mairie d'Annet-sur-Marne
38, rue Paul Valentin - 77410 Annet-sur-Marne
01 60 26 02 79 - Site internet : www.annetsurmarne.com

Tirage : 1600 exemplaires
Date de parution : quatrième trimestre 2024
Impression : Déclic Graphique - 1 rue du Général de Léry
77410 Annet sur Marne - www.declic-graphique.com
Dépôt légal : quatrième trimestre 2024